800 ans d'actualité

Archives de Montpellier

carnet pédagogique

Ville de Montpellier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

Montpellier Agglomération

*Dans ce carnet pédagogique, qui vous est réservé, vous pourrez étudier les thèmes proposés en atelier à vos classes. Lors de votre visite, les élèves consulteront les originaux des documents cités et emporteront des reproductions.**

L'exposition vous propose également deux ateliers : généalogie et topographie. Outre les documents présentés, des ordinateurs seront mis à votre disposition et un animateur pourra vous aider.

Les archives communales offrent aux lecteurs une continuité depuis les origines de la Ville jusqu'à aujourd'hui.

Elles racontent l'histoire de Montpellier.

Qui peut mieux qu'elles affirmer l'importance des sceaux, lier le second destin maritime de Montpellier à la fondation du port de Sète, traduire le tempérament débonnaire de Jean-Jacques Louis Durand, le premier maire de Montpellier, ou expliquer la construction de l'école de la rue Valfère ?

** Ces documents ne sont pas exposés. et sont consultables uniquement par les écoles Les classes, depuis la grande section de maternelle jusqu'à la terminale , doivent réserver pour être reçues de 9h à 12h, du lundi au vendredi exclusivement (04 67 34 87 50).*

Le premier maire de Montpellier : Jean-Jacques Louis Durand

Ce dossier permet d'illustrer localement l'histoire de la Révolution française, notamment la lutte entre Jacobins et Girondins.

Le premier maire, Jean-Jacques Louis Durand, de noblesse récente, prend la tête du Comité central et réclame une république fédéraliste et décentralisatrice. Il connaît, malgré le soutien des Montpelliérains, le même destin que Louis XVI : l'échafaud.

Jean-Jacques Louis Durand est le premier maire de Montpellier. En 1790, l'Assemblée nationale publie un décret sur les municipalités. Il donne lieu à Montpellier à la première élection d'un maire. Seuls sont électeurs, ceux qui payent en contribution, l'équivalent de 3 journées de travail. Le 25 janvier 1790, Jean-Jacques Louis Durand est élu maire de Montpellier, après la récusion de M. de Ballainvilliers, ancien intendant de la province {voir PV, K _ (5)}, réélu en 1791 et 1792 {voir PV, K _ (11) et K _ (12)}. Auparavant, se sont les consuls majeurs qui incarnent la commune ; ils sont issus des professions les plus influentes de la cité.

Jean-Jacques Louis Durand est né le 4 mais 1760 (voir Acte de naissance, 5MI 35). Son père Raymond, dont il est le dernier né, lui laisse une belle fortune acquise dans le négoce. Il accomplit de solides études classiques complétées par des études de Droit. A 24 ans, on lui achète une charge de conseiller à la Cour souveraine des aydes, comptes et finances, bientôt échangée contre une charge de président en la même cour. Elle est la seule cour souveraine de Montpellier. Elle se prononce sur le contentieux des tailles, des impôts indirects, des compoix, la réception des dénombrements et la connaissance des causes liées au domaine royal et aux droits qui s'y rattachent.

Son mariage avec Pauline Barbayrac de Saint Maurice (voir Acte de mariage), dont le père est député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789, le rattache à la noblesse parmi laquelle, l'anoblissement récent de son père et sa charge de président lui donne figure que de parvenu.

Jean-Jacques Louis Durand, en pleine période de la Révolution française, s'oppose à la levée d'une force départementale pour soutenir la royauté. Il s'oppose aux mesures violentes, conséquence de son tempérament débonnaire.

En mai-juin 1793, au moment où à Paris, les Girondins s'insurgent contre la Convention, à Montpellier, les bourgeois modérés de la société populaire réclament une constitution, puis la libération des Girondins emprisonnés. Durand s'oppose à la Convention. Il prend la tête du Comité central, formé par les délégués des cantons du Département, émanation du peuple héraultais (voir Bulletin du Comité central, A.D.H. L 709). Il élabore un programme contre les orientations des montagnards, réclame une république fédéraliste et décentralisatrice. Le Comité central proteste contre les décisions prises par la convention sous la pression du peuple de Paris (création d'un tribunal et d'une armée révolutionnaire) ou contre des actes de violences.

Le 9 juillet 1793, sur le rapport de Jean Bon Saint-André, la Convention nationale, décrète un mandat d'arrêt contre Jean-Jacques Louis Durand, accusé d'avoir soulevé la population contre le nouvel ordre des choses. A l'arrivée du décret, c'est la consternation parmi les notables montpelliérains. Dans une pétition (voir A.D.H L 701), ils tentent de sauver le maire de Montpellier en rappelant son action pour maintenir l'ordre et le ravitaillement de la Ville. Mais Durand préfère partir de pairs pour se justifier. Parti le 2 août, dans un voyage plein d'hésitations, il arrive tard à Paris, en novembre 1793. Il est exécuté le 12 janvier 1794.

Les sceaux

A travers la présentation de quelques sceaux, il s'agit de raconter une part de l'histoire de Montpellier au Moyen Age, et d'initier les élèves à la sigillographie et à l'héraldique.

Les premiers sceaux sont contemporains des premiers écrits. L'écriture avait alors un aspect utilitaire, administratif ou juridique. Le scribe authentifiait la pièce écrite avec la signature, le sceau, de celui qui lui avait demandé d'écrire. A cette époque, les sceaux sont souvent cylindriques : à Sumer 3000 ans avant Jésus Christ, en Egypte un peu plus tard et en Chine 2000 ans après. Au Moyen Age sceller un document est obligatoire, pour lui donner valeur de preuve.

Les sceaux sont faits de deux matières. La première matière, la plus répandue, est **la cire**. Elle est teintée au naturel jusqu'au XIVe siècle, en rouge à partir du XIIIe, la qualité de la teinte est fonction de la qualité du signataire. Dans cette matière, les sceaux peuvent être appendus ou plaqués. Lorsqu'ils sont appendus, ils sont formés autour de lacs (lacets libres) en soie, en lin, en cuir, en chanvre. Ils peuvent être ronds ou oblongs. Les ronds comportent un avers et un revers. Les oblongs ne possèdent qu'un avers, le revers reste en forme de boule. Lorsqu'ils sont plaqués, ils sont ronds, de petite taille et ne possèdent qu'un avers.
La seconde matière est **le plomb**. Réalisés à partir d'une bulle de plomb, ils sont appelés bulles. Les bulles sont toujours appendues sur des lacs de soie ou de soie et de lin mélangés. Toujours rondes, elles montrent un avers et un revers. La bulle est réservée aux puissants de l'époque : papes, abbés des plus riches abbayes, rois, princes, seigneurs importants, villes riches et républiques urbaines.

Les documents scellés sont de toutes natures. Il y a des pièces importantes comme la charte de fondation de l'université de Montpellier (bulle papale), la charte communale (bulles du roi d'Aragon, de l'évêque de Maguelonne, des consuls de Montpellier), l'autorisation de fonder l'institution des ouvriers de la commune clôture, chargés de bâtir et d'entretenir les fortifications de la Ville (bulle du seigneur de Montpellier), mais il y a aussi des pièces plus banales comme des traités de commerces (sceaux de Marseille ou de Gênes, bulle papale, sceau des consuls de Montpellier), voire de simple reçu (sceau d'un marchand montpelliérain).

Les pièces importantes sont scellées de sceaux appendus, les documents comptables sont scellés de sceaux plaqués.

Les sceaux portent les armes du signataire. Toutefois certaines conventions existent. Le pape signe de son nom à l'avers et avec les figures de Pierre et Paul au revers ; les Guilhem se représentent en guerrier et en poète ; les rois trônent avec leurs attributs (sceptres, mains de justice) et sont armés à cheval ; les évêques sont dans leur chaire en pied.
Les archives communales de Montpellier présentent des sceaux de toutes formes : bulles et cires, appendus et plaqués, ronds et oblongs, grands et petits. Elles montrent des sceaux de toutes origines : papes, rois de France, seigneurs de Montpellier (Guilhem, Aragon, Navarre), abbés, cardinaux et évêques, princes, officiers supérieurs du roi, magistrats et avocats, villes et républiques urbaines, marchands et artisans.

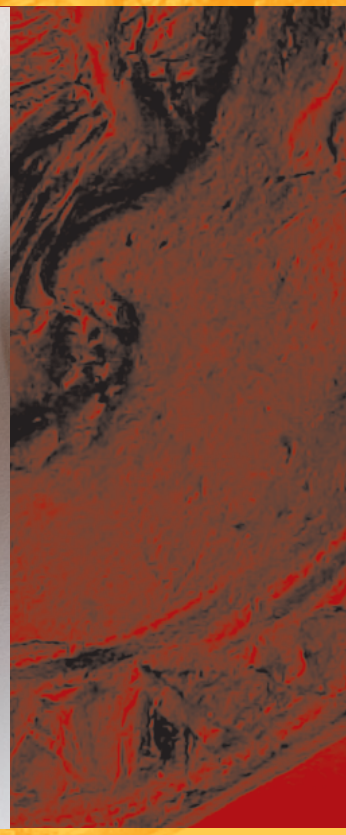

Le commerce maritime aux XVIIe et XVIIIe siècles

Ce dossier permet de montrer comment l'histoire de Montpellier est de nouveau liée au commerce maritime qui a fait sa prospérité au Moyen Age. Il définit les nouvelles routes commerciales depuis le port de Sète, les nouveaux produits importés et exportés éclairant ainsi l'histoire économique de la Ville, de la Région, de la France.

Le commerce maritime a fait la prospérité de Montpellier au Moyen Age, mais depuis le XVème siècle, il est entré en décadence. Le rattachement de Marseille au domaine royal et l'ensablement des ports du Languedoc en sont les principales causes, laissant la ville à l'écart des nouvelles routes maritimes. A partir de la seconde moitié du XVIème siècle, les conflits religieux éprouvent particulièrement l'économie montpelliéraine.

L'avènement du règne de Louis XIV annonce une ère nouvelle depuis la paix d'Alès qui consacre la défaite militaire du parti protestant, tandis que la paix des Pyrénées clôt les guerres avec l'Espagne.

Le Languedoc et en particulier Montpellier, siège de l'intendance de la cour des comptes, sont appelés à participer activement au colbertisme. Il s'agit pour Colbert, contrôleur général des finances, de faire de l'Etat le promoteur et le protecteur de la prospérité économique qui trouve sa source dans le commerce maritime. Les élites du négoce montpelliérain s'impliquent dans les actions les plus symboliques et les plus spectaculaires de cette politique :

■ Une politique de grands travaux permet à la province de se doter d'infrastructures pour la circulation des marchandises, les voies d'eau et les ports. Ces grands travaux permettent de marquer le territoire de l'empreinte de la puissance royale : la création du canal du midi, représentée sur la porte du Peyrou parmi les allégories illustrant les exploits du Roi Soleil et la fondation du port de Sète permettent à Montpellier de renouer avec son destin maritime (voir Plan du port de Sète et projet du canal des étangs faisant communiquer Montpellier avec la mer, 1770).

■ L'ouverture de nouvelles routes maritimes avec l'essor du grand commerce colonial sur l'Atlantique vers les Indes et les Antilles. Montpellier, à l'instar de Marseille et de Bordeaux, entre dans le système du monopole de la compagnie à privilège, la Compagnie des Indes. (voir Lettre du Roi sur la Compagnie de Indes, 1664).

Ce grand commerce côtoie le commerce méditerranéen, débouché naturel du commerce montpelliérain qui assure une bonne partie des subsistances de la cité et reste soumis à la guerre de course des corsaires de Majorque. Ainsi le levant et l'Italie vendent leur blé au Languedoc dans les années de mauvaise récolte comme en 1709 (voir Rapport de mer du bureau de l'Amirauté de La Ciotat sur l'arraisonnement par un corsaire d'un pinque d'Agde chargé de blé en provenance de Grèce et à destination de Sète, affrété par Jacques Gilles, marchand de Montpellier, 1709).

L'essor du commerce suppose favoriser la production de marchandises à exporter. Le commerce du vin du Languedoc va jouer ce rôle au côté de l'industrie textile que l'Etat cherche à renouveler et à améliorer pour soutenir la concurrence étrangère. La draperie de laine traditionnelle à Montpellier subsiste mais la production textile se diversifie pour l'exportation dans le levant. C'est la création de la manufacture de Villeneuvette pour les londrins seconds ou les cotonnades. (voir Arrêt du Conseil d'Etat du Roi sur les rois touchant les vins et eaux-de-vie du Languedoc, 1712 et Mémoire du Sieur Agard sur l'ouverture d'une fabrique de bayettes dans sa métairie de Chaulet à Montpellier).

L'essor du commerce se fait dans un contexte d'âpre concurrence internationale dont la suprématie du commerce maritime est l'enjeu. La protection des secrets de fabrication représente une préoccupation constante des autorités. La lutte contre la concurrence peut revêtir des aspects autoritaires pour les consommateurs par la prohibition des indiennes, marchandise anglaise que le pouvoir royal a choisi d'interdire, tant dans sa vente que dans sa fabrication (voir Lettre des consuls de Nîmes aux consuls de Montpellier sur l'achat de métiers de bas de soie, le débauchage d'un ouvrier travaillant sur les métiers des bas de soie par un marchand de Barcelone et leur embarquement pour l'Espagne,1683 et Arrêt du Conseil d'Etat du Roi défendant aux personnes de porter des habits de toile peinte, coton imprimé, 1696).

Le pouvoir municipal est présent dans la politique mercantile au travers de la juridiction des consuls de la bourse que le pouvoir royal favorise (voir Ordonnance de Gaspard de Belleval, viguier de Montpellier, fixant les attributions des consuls de la bourse, en particulier son article 7 leur confiant la connaissance du commerce maritime, 1673).

L'école de la rue Valfère

L'école Lamartine, rue Valfère, a été construite en 1906. Ce dossier permet de découvrir le début de l'école publique à travers l'histoire de la construction d'une école de Montpellier, des six années qui séparent la délibération du conseil municipal décidant sa création à sa première rentrée des classes.

Jules Ferry, ministre de l'instruction publique rend l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus. La loi est promulguée le 28 mars 1882 (voir Lettre du maire aux pères de famille, BM 1902).

Montpellier n'échappe pas à la règle et doit augmenter la capacité d'accueil de ses écoles primaires.

Le 4 juin 1897, le Conseil municipal de Montpellier délibère sur la création d'un groupe scolaire dans le quartier de la Valfère «pour remplacer l'installation des écoles de la rue Vallat, établies dans des conditions absolument défectueuses» (voir délibération, 1 D 83).
La construction du groupe scolaire doit permettre la réalisation de l'assainissement du quartier «par la création d'une place entre les rues Vien, du Saint Sépulcre, de La Rochelle, et de la Valfère» (voir Délibération 8/11/1897, 1 D 84). Une étude de financement, une phase juridique et d'expropriation s'ensuivent.

La mairie lance des travaux sur fond d'emprunt : le préfet publie un arrêté pour en informer les habitants : «les pièces composant le dossier de cette affaire resteront déposées pendant quinze jours (…) au Secrétariat de la Mairie où les habitants pourront en prendre connaissance.» (voir Arrêté, M. 4/3, pièce n° 3). Une estimation des immeubles à acquérir est effectuée par l'architecte de la Ville (voir Estimation, M. 4/3, pièce n° 4), les dépenses prévues pour le projet également (voir Estimation, M. 4/3, pièce n° 5).

La phase d'expropriation pour l'implantation du futur groupe scolaire peut commencer. Les habitants en sont informés, le 29 août 1898, par un arrêté préfectoral (voir Arrêté, M. 4/3, pièce n° 6). Le président de la République décrète le 18 mai 1899 (voir Décret, M. 4/3, pièce n° 8) «d'utilité publique dans la Ville de Montpellier la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Valfère et l'ouverture de voies d'accès et de dégagement». «Le Maire de Montpellier, agissant au nom de la Ville, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, en vertu de la loi du 3 mai 1841, les immeubles et portions d'immeubles dont l'occupation est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux». Un procès-verbal d'enquête est ouvert par Michel Vernière, le maire de la Ville de Montpellier, du 6 au 8 juin 1899 pour «recevoir les déclarations et réclamations auxquelles pourra donner lieu le co-propriétaire» (voir PV d'enquête, M. 4/3 pièce n° 9). Une notification d'offres légales aux propriétaires et aux locataires pour une expropriation amiable est publiée par l'étude Roger, avoué licencié le 2 novembre 1899. Ainsi, il est proposé à Jean Latour et à son épouse, née Paul, propriétaire d'une maison rue Rey, n° 23 (cadastre n° 1797) d'une contenance de 51 m², la somme de 3000 Frs. Gatier, boulanger, leur locataire d'une cave, recevra la somme de 10 Frs. Le 14 février 1900, le conseil municipal dans ses délibérations adopte le paiement des indemnités d'expropriation.

L'école sera édifiée sur le modèle d'un système de construction économique, effectué à Béziers pour une école primaire (voir Communication du maire, M. 4/3). Réalisée en 1902, elle peut accueillir les membres de l'enseignement.

Au sein du groupe scolaire sont créées une école maternelle et une école primaire de jeunes filles.

Par un procès-verbal du 1er octobre 1902 (voir PV, 1 R n° 17 registre), le maire de Montpellier nomme Madame Pages, directrice de l'école maternelle rue d'Aigrefeuille, directrice de l'école maternelle rue Valfère. L'effectif de l'école s'accroît rapidement. Des gardiens sont recrutés parmi les directeurs et directrices des écoles à la retraite et les élèves de l'école normale (voir Bulletin municipal, 1903)

Le vendredi 2 octobre 1903, l'école laïque communale de filles Lamartine, rue Valfère ouvre (voir Bulletin municipal, 1903).

Le 29 décembre de la même année est installée une institutrice adjointe (voir PV, 1R n° 17), puis une seconde (voir Bulletin municipal, 1902). L'effectif de l'école atteint 133 élèves. Une troisième classe est créée.

Elle reçoit 74 élèves. Une troisième institutrice adjointe arrive (voir Bulletin municipal, 1902).
En 1906, la classe de quatrième de l'école des filles compte 82 élèves. 11 jeunes filles attendent à l'école maternelle qu'on puisse les recevoir (voir Courrier de la directrice de l'école, 1R25). L'inspecteur d'académie demande la création d'un quatrième emploi d'adjointe à l'école des filles Lamartine (voir Courrier de l'inspecteur d'académie, 1R25). L'emploi est créé et une quatrième classe ouvrira (voir Délibération du Conseil municipal du 30 juillet 1906, Minutes du bureau de l'instruction publique adressées au préfet de l'Hérault, et à l'architecte de la Ville pour la création d'une quatrième classe, 1R25).

Aujourd'hui l'école Lamartine, rue Valfère existe toujours. Elle est devenue mixte, comme toutes les écoles et dispense uniquement un enseignement primaire.

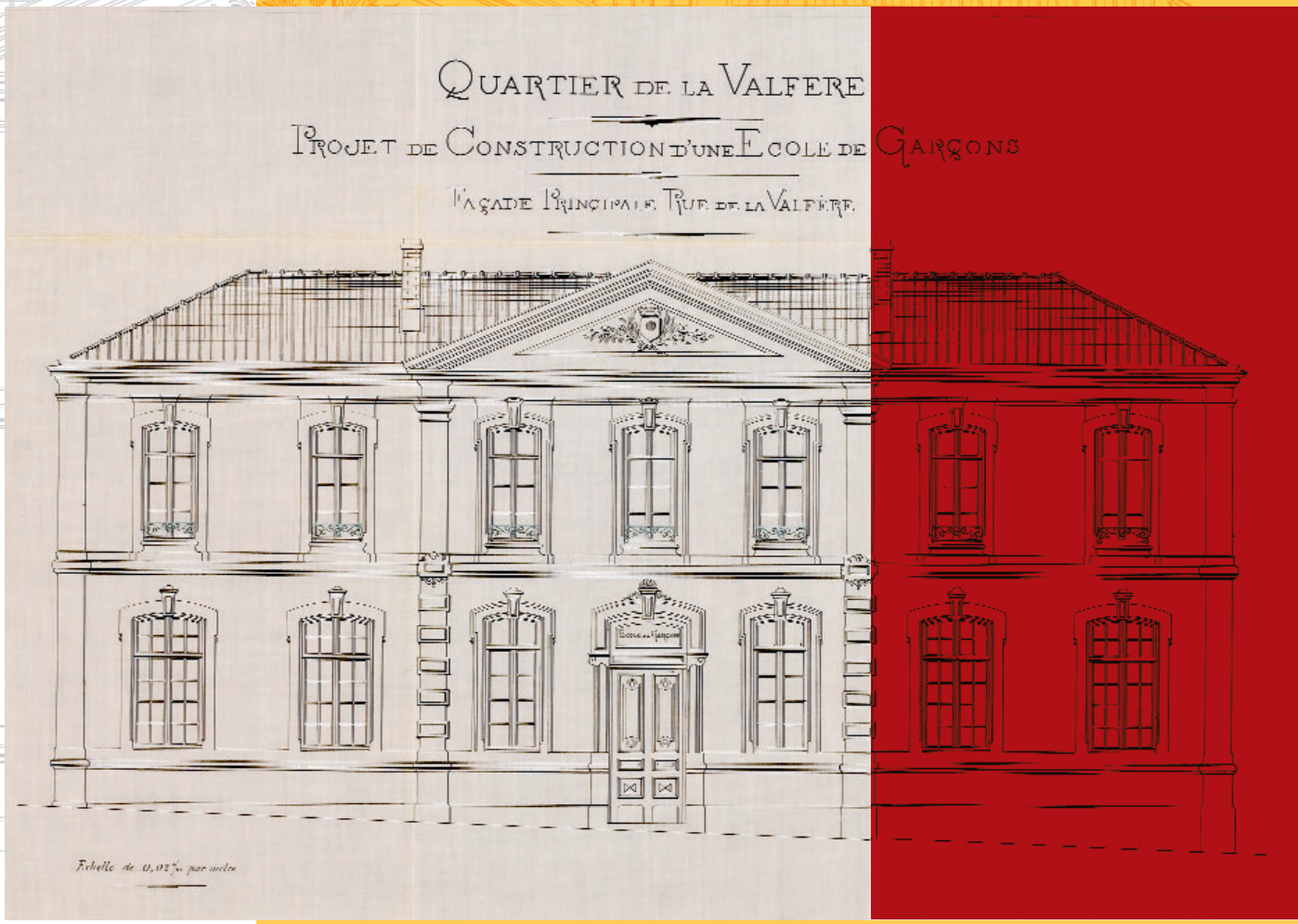

800 ans d'actualité

Montpellier dévoile ses archives !

Exposition et animations pour découvrir les archives autrement !

Elles vous plongent dans Montpellier, du Moyen Age à aujourd'hui.

2 ateliers : généalogie et topographie
Des ordinateurs mis à votre disposition, des ateliers encadrés par un animateur.

- Découvrez la généalogie en faisant des recherches sur microfilms, cédéroms ou Internet, grâce au logiciel Hérédis.
- Appréciez la topographie, l'histoire d'un lieu à travers des plans.

Voyagez à travers le temps et l'espace !

Un patrimoine mis en image
Les supports des archives ne se réduisent pas à de vieux papiers : cuivre, métal, toile, carton, bois… sont aussi des supports et des archives à découvrir.

L'exposition 800 ans d'actualité propose des documents uniques : les portraits des Consuls, une bulle papale, le sceau de la Ville, le plan de la fontaine Saint-Clément, le plan des Arceaux (5,69 m de long)…

Autant de documents et d'objets insolites à découvrir lors de cette exposition unique !

Exposition proposée par les Archives Municipales de la Ville de Montpellier
du 24 avril au 3 juillet 2004
Entrée libre - 04 67 34 87 50
228 av. de l'Aéroport International
Médiathèque Centrale d'Agglomération Emile Zola

création hervé mangani - Imprimerie Municipale